

AYANT DROIT

Je me déclare auprès de la commune de Charavines

EMPLACEMENT N°

FONDATEUR

DATE D'ACQUISITION : _____ DATE D'ECHEANCE : _____

NOM : _____ PRENOM : _____



@

Une concession funéraire désigne un emplacement de terrain ou case cinéraire accordé par la commune à un usager. Lors du décès de son acquéreur ou fondateur les droits et obligations liés à cette concession funéraire se transmettent à ses héritiers. Ces héritiers ou ayants droit peuvent ainsi disposer librement de la concession, sous réserve de respecter les volontés du fondateur (*notamment en ce qui concerne les personnes autorisées à être inhumées dans la sépulture*) voir *opposition administrative*.

Comment faire reconnaître mes droits ?

Il convient de fournir une copie des documents administratifs (acte d'état civil, déclaration de succession...) ou des documents notariés (donation, succession, notoriété...) établissant votre lien de parenté directe ou votre qualité héréditaire avec le concessionnaire. La nature des documents nécessaires peut varier selon la situation personnelle et familiale de chacun.

AYANT DROIT

LIEN PARENTE AVEC LE FONDATEUR : _____

NOM : _____ PRENOM(S) : _____



@



Un acte de notarié établi le ____/____/____

par Maître _____ Notaire à _____

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Carte d'identité
- Livret de famille
- Acte de notarié



Mairie - 15 place de l'Eglise - 38850 Charavines



04 76 06 60 09



mairie@mairie-charavines.fr

